

**AGENCE NATIONALE DE SECURITE SANITAIRE
DE L'ALIMENTATION, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TRAVAIL**

TRAVAUX 2010-2013 DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Le conseil scientifique de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a tenu 13 séances ordinaires, en général le lundi de 9 h 30 à 17 h : 27 septembre 2010, 15 novembre 2010, 17 janvier 2011, 9 mai 2011, 26 septembre 2011, 14 novembre 2011, 6 février 2012, 18 juin 2012, 17 septembre 2012, 19 novembre 2012, 15 mars 2013, 17 juin 2013, 16 septembre 2013.

Le conseil scientifique n'a jamais connu de problème de quorum.

Toutefois, le désistement, en cours de mandat, de trois personnalités scientifiques compétentes et la fin du mandat d'un membre de droit n'ont pu être compensés à temps.

Le conseil scientifique a tenu le 18 septembre 2012 un séminaire consacré à la prospective, dont est résulté, après présentation aux comités d'orientation thématiques, le document « Anses 2020 ».

Les membres du conseil scientifique ont aussi, notamment :

- participé, en qualité de rapporteurs pour le conseil scientifique, aux comités d'instruction des dossiers de candidature aux comités d'experts spécialisés,
- participé, en qualité d'observateurs, à l'évaluation quadriennale des activités scientifiques des laboratoires, selon leur domaine,
- été invités aux réunions des comités d'orientation thématiques, selon leur domaine,
- été invités aux réunions des présidents de comités d'experts spécialisés et au séminaire biennal des experts,
- été associés à la contribution de l'Anses, à propos des missions d'expertise, aux assises de la recherche et de l'enseignement supérieur ...

Conformément au règlement intérieur de l'Agence, entre les séances du conseil scientifique un « collège scientifique », composé du président, du vice-président et de quatre autres membres cooptés du conseil scientifique, a examiné, dans le cadre de conférences téléphoniques, les projets à porter au conseil scientifique.

Le président du conseil scientifique ou, en son absence, le vice-président, assiste aux séances du conseil d'administration de l'agence avec voix consultative.

Le président du conseil scientifique, ou son représentant, est membre de droit du conseil scientifique de l'Institut de veille sanitaire (InVS) - et, antérieurement à la création de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), du conseil scientifique de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé.

Dans son rapport sur la gestion 2010-2013 de l'Anses, la Cour des comptes salue « un conseil scientifique actif ».

27 SEPTEMBRE 2010

Le conseil scientifique :

- a donné son avis sur la nomination de son président,
- a élu un vice-président,
- a composé son « collège scientifique ».

Le conseil scientifique ainsi installé a été consulté sur :

- la section « conseil scientifique » du règlement intérieur de l'Anses,
- le code de déontologie de l'expertise,
- les orientations stratégiques de l'Anses pour 2011,
- le calendrier de renouvellement des comités d'experts spécialisés,
- les projets de protocoles relatifs aux saisines de l'Anses,
- l'adhésion de l'Anses au pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) Université Paris Est.

15 NOVEMBRE 2010

Le conseil scientifique a été consulté sur :

- le programme de travail 2011 de l'Agence, après compte rendu des comités d'orientation thématiques,
- le guide des bonnes pratiques de l'expertise,
- les principes fondamentaux et points clés de l'expertise collective,
- les modalités de nomination des experts,
- la liste des comités d'experts spécialisés et la composition des CES jusqu'à leur renouvellement,
- la nomination de personnalités scientifiques à la commission nationale des médicaments vétérinaires,
- le bilan de l'appel à projets de recherche 2010 et la préparation de l'APR 2011,
- une demande individuelle d'admission à concourir à titre exceptionnel en vue d'un recrutement en qualité de directeur de recherche de l'Anses,
- une autosaisine relative à l'« élaboration d'un outil d'évaluation simplifiée des risques sanitaires et environnementaux pour les produits contenant des nanomatériaux manufacturés ».

Le laboratoire national de la protection des végétaux, appelé à rejoindre l'Anses le 1^{er} janvier 2011 sous le nom de laboratoire de la santé des végétaux, a été présenté au conseil scientifique.

17 JANVIER 2011

Le conseil scientifique a été consulté sur :

- les méthodologies d'évaluation des risques dans le programme de travail 2011,
- la composition du CES « Eaux », issu de la fusion des CES « Eaux » de l'Afssa et de l'Afsset,
- la composition du CES « Évaluation des risques liés aux agents physiques, aux nouvelles technologies et aux grands aménagements »,
- la désignation de rapporteurs au comité de sélection des candidatures au CES « Evaluation des risques liés aux substances et produits biocides »,
- le cahier des charges en vue de l'évaluation collective des activités de recherche des laboratoires de l'Anses,
- l'appel à projets de recherche 2011 de l'Anses,
- l'autosaisine « Antibiorésistance ».

Le conseil d'administration, dans sa séance du 27 avril 2011, a saisi le comité de déontologie et de prévention des conflits d'intérêts et le conseil scientifique pour que ces instances, chacune dans son domaine, examinent les dispositions actuellement applicables à la déontologie et à la méthodologie de l'expertise et élaborent, s'il y a lieu, des propositions visant à préciser et renforcer les règles déontologiques et les principes méthodologiques de l'expertise.

9 MAI 2011

Le conseil scientifique a été consulté sur :

- la nomination d'un membre du CES « Matériaux au contact des denrées alimentaires »,
- la composition du CES « Evaluation des risques liés aux substances et produits biocides »,
- la méthodologie de l'évaluation collective des activités de recherche des laboratoires de l'Anses,
- la répartition des emplois de directeur de recherche de 2^e classe de l'Agence à pourvoir par concours au titre de l'année 2011,
- l'actualisation du tableau des jurys des concours de chercheurs de l'Anses,
- le renouvellement du comité scientifique du programme de recherche (CSPR) environnement-santé-travail,
- trois projets d'autosaisine : «Travailleurs agricoles et pesticides», « Equipements de Protection Individuelle Phytosanitaires », « Edulcorants de synthèse ».

Sur la proposition du conseil scientifique, le comité de déontologie et de prévention des conflits d'intérêts a été saisi le 6 juin 2011 au sujet de la participation des agents de l'Anses aux comités d'experts spécialisés.

26 SEPTEMBRE 2011

Le conseil scientifique a été consulté sur :

- les orientations générales de l'Anses pour 2012 et sur les orientations particulières dans chacun des domaines de la santé au travail, de la santé environnementale, de l'alimentation, de la santé des végétaux, de la santé et de l'alimentation animales et du médicament vétérinaire,
- le projet de note relative à la méthodologie de l'expertise collective à l'Anses, en réponse à la saisine du conseil d'administration,
- l'élargissement de la composition du CES « Évaluation des risques sanitaires liés aux substances chimiques »,
- la désignation de rapporteurs pour la sélection des membres du CES « Risques biologiques pour la santé des végétaux »,
- la désignation de rapporteurs pour la sélection des membres du CES « Nutrition humaine »,
- des nominations à la commission scientifique spécialisée, instance d'évaluation des chercheurs de l'Anses.

14 NOVEMBRE 2011

Le conseil scientifique a été consulté sur :

- le projet de charte de valorisation de l'expertise,
- la création d'un comité d'experts spécialisé « Evaluation des risques physico-chimiques dans les aliments » en remplacement des comités d'experts spécialisés « Résidus et contaminants chimiques et physiques », « Additifs, arômes et auxiliaires technologiques », et « Matériaux au contact des denrées alimentaires », et d'un comité d'experts spécialisé

« Evaluation des risques biologiques dans les aliments » en remplacement des comités d'experts spécialisés « Microbiologie », « Encéphalopathies spongiformes subaiguës transmissibles » et « Biotechnologie »,

- la composition du nouveau CES « Risques biologiques pour la santé des végétaux »,
- le programme de travail 2012 de l'Anses,
- les termes de l'autosaisine « Effets sanitaires potentiels des technologies audiovisuelles en 3D »,
- la mise en place du groupe de travail « Nanomatériaux et santé alimentation, environnement, travail ».

6 FEVRIER 2012

Le conseil scientifique a été consulté sur :

- la composition du comité d'experts spécialisé « Nutrition humaine »,
- l'intégration d'un expert au CES « Produits phytosanitaires, substances et préparations chimiques »,
- la désignation de rapporteurs pour la sélection des membres des comités d'experts spécialisés de la thématique « Alimentation » : CES « Santé animale », CES « Alimentation animale », CES « Risques physico-chimiques dans les aliments », CES « Risques biologiques dans les aliments »,
- la désignation d'observateurs du conseil scientifique dans les comités d'évaluation collective des activités scientifiques des laboratoires,
- l'organisation d'un concours de directeur de recherche de 2^e classe au titre de l'année 2012.

Le conseil scientifique a validé :

- la charte de publication relative aux travaux d'expertise de l'Anses,
- la note de cadrage sur la méthodologie de l'expertise collective à l'Anses, établie en réponse à la saisine du conseil d'administration.

18 JUIN 2012

Le conseil scientifique a été consulté sur :

- la composition des comités d'experts spécialisés à mettre en place ou à renouveler avant le 1^{er} septembre 2012 :
 - « Risques physico-chimiques dans les aliments »,
 - « Risques biologiques dans les aliments »,
 - « Alimentation animale »,
 - « Santé animale »,
- la nomination du président du comité d'experts spécialisé « Nutrition humaine »,
- l'actualisation du titre et du domaine d'expertise de comités d'experts spécialisés dans les produits réglementés,
- la mise en place d'un groupe de travail « Bien-être animal » auprès du comité d'experts spécialisé « Santé animale ».

Le conseil scientifique a désigné des rapporteurs pour l'évaluation des candidatures aux comités d'experts spécialisés à renouveler avant le 1^{er} janvier 2013 :

- « Produits phytopharmaceutiques : substances et préparations chimiques »,

- « Microorganismes et macroorganismes utilisés en traitement des cultures »,
- « Substances et produits biocides »,
- « Matières fertilisantes et supports de culture »,
- « Mise en œuvre des règlements REACH et CLP ».

Le conseil scientifique :

- a entendu la présentation du rapport d'évaluation du Programme National de Recherche en Environnement-Santé-Travail,
- a été informé sur l'évaluation collective des activités scientifiques des laboratoires de l'Anses,
- a préparé l'exercice de prospective de l'Anses.

JUILLET 2012 EVALUATION COLLECTIVE DES LABORATOIRES

La première évaluation collective externe quadriennale des activités scientifiques des laboratoires de l'Anses, inspirée du modèle des évaluations de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES), s'est déroulée du 3 au 5 juillet 2013, sur le campus de l'école vétérinaire d'Alfort.

Un ou plusieurs « observateurs » du conseil scientifique ont participé à chacun des comités d'évaluation thématiques :

- « Bactériologie Santé animale »,
- « Bactériologie Sécurité sanitaire des aliments »,
- « Epidémiologie et bien-être animal »,
- « Parasitologie »,
- « Virologie »,
- « Physico-chimie/toxicologie »,
- « Végétaux »,
- « Abeilles ».

RENTREE 2012 RENFORCEMENT DE LA TRANSPARENCE

Depuis l'origine, les membres du conseil scientifique ne peuvent prendre part ni aux délibérations ni aux votes correspondant aux affaires examinées auxquelles ils ont un intérêt direct ou indirect.

Le cadre déontologique applicable aux expertises réalisées dans les domaines de la santé et de la sécurité sanitaire, et notamment au conseil scientifique de l'Anses, a été profondément remanié par la loi n° 2011-2012 du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé, et par ses textes d'application :

- décret n° 2012-745 du 9 mai 2012 relatif à la déclaration publique d'intérêts et à la transparence en matière de santé publique et de sécurité sanitaire,
- arrêté du 5 juillet 2012 portant fixation du document type de la déclaration publique d'intérêts,
- charte de l'expertise sanitaire, approuvée par décret n° 2013-413 du 21 mai 2013.

La nouvelle déclaration publique d'intérêts a été mise en œuvre à la rentrée 2012.

Le règlement intérieur de l'Anses et le code de déontologie de l'expertise ont été mis à jour en conseil d'administration le 29 novembre 2012.

17 SEPTEMBRE 2012

Le conseil scientifique a été consulté sur :

- la révision, liée au renforcement de la transparence en matière de santé publique et de sécurité sanitaire :
 - du code de déontologie de l'expertise,
 - du règlement intérieur,
 - de la note de cadrage sur la méthodologie de l'expertise,
- la composition des cinq comités d'experts spécialisés dont le secrétariat scientifique est assuré par la direction des produits réglementés :
 - « Produits phytopharmaceutiques : substances et préparations chimiques »,
 - « Microorganismes et macroorganismes utiles aux végétaux »,
 - « Substances et produits biocides »,
 - « Matières fertilisantes et supports de culture »
 - « Substances chimiques visées par les règlements REACH et CLP »,
- les orientations de travail 2013 de l'Anses.

Le conseil scientifique a entendu :

- le retour des comités et des observateurs de l'évaluation collective quadriennale des activités scientifiques des laboratoires de l'Anses,
- la présentation du projet « Méthodologie de l'expertise ».

18 SEPTEMBRE 2012 EXERCICE DE PROSPECTIVE

Le conseil scientifique du 17 septembre 2012 s'est poursuivi en séminaire de réflexion prospective, avec des membres de l'Anses et deux personnalités extérieures, le soir du 17 septembre et la journée du 18 septembre.

4 ateliers avaient été formés :

- risques et bénéfices associés aux technologies émergentes,
- évolution des risques et des bénéfices liée à celle de la société : des modes de vie à la réglementation,
- évolution des pathologies/intoxications affectant les populations humaines, animales ou végétales,
- développement des moyens d'investigation et de surveillance, lié au progrès technique.

19 NOVEMBRE 2012

Le conseil scientifique a été consulté sur :

- le programme de travail 2013 de l'Anses, dans un souci plus poussé de priorisation, à la lumière de l'exercice de prospective ; le programme de travail 2013 des laboratoires en particulier a été présenté dans la suite de l'évaluation collective des laboratoires,
- le texte de l'appel à projets 2013 du PNREST, après présentation des résultats de l'APR 2012,
- la synthèse du séminaire de prospective du 18 septembre 2012.

15 FEVRIER 2013 RESTITUTION DE L'EXERCICE DE PROSPECTIVE

L'exercice de prospective de l'Anses a été présenté aux cinq comités d'orientation thématiques de l'Anses le **15 FEVRIER 2013**. Les membres du conseil scientifique et les experts de l'agence y étaient aussi invités. Un membre du conseil scientifique a introduit et co-animé la réunion.

Le document préparatoire « Anses 2020 » et la synthèse du séminaire de prospective ont depuis été mis en ligne sur le site de l'Anses.

15 MARS 2013

Le conseil scientifique a été consulté sur :

- le domaine d'expertise comité d'experts spécialisé « Médicament vétérinaire », appelé à succéder à la commission nationale des médicaments vétérinaires, et désigné des rapporteurs du conseil scientifique pour l'évaluation des candidatures au nouveau CES. *Entre-temps, le comité de déontologie et de prévention des conflits d'intérêts a été saisi par le directeur général d'une demande d'avis et de recommandations concernant la participation de vétérinaires praticiens au comité d'experts spécialisé « Médicament vétérinaire »*,
- la composition du comité scientifique du PNREST,
- la répartition par groupe de disciplines des deux postes de directeur de recherche de 2^e classe à pourvoir par concours en 2013.

Le conseil scientifique a été informé sur la veille prospective réalisée dans le cadre du réseau « R31 ».

Le conseil scientifique a tenu son premier échange avec le président du comité de déontologie et de prévention des conflits d'intérêts, qui lui a présenté les travaux du comité de déontologie. La discussion a porté sur les problématiques rencontrées par le conseil scientifique et sur les modalités des échanges futurs entre le conseil scientifique et le comité de déontologie. Cet échange avait été préparé en conférence téléphonique entre le président et le vice-président du conseil scientifique et le comité de déontologie le 13 mars.

Le conseil scientifique a entendu :

- la présentation des activités de l'Anses à l'Europe et à l'International, et discuté sur les perspectives,
- le point sur l'orientation des activités scientifiques des laboratoires, dans la suite de l'évaluation collective et de l'exercice de prospective,
- le compte rendu de la réunion des présidents des comités d'experts spécialisés du 14 décembre 2012.

Renouvellement triennal du collège des personnalités scientifiques compétentes du conseil scientifique

Un appel public à candidatures a été ouvert le **13 MAI 2013**.

17 JUIN 2013

Le conseil scientifique a été consulté sur :

- l'évolution des périmètres des comités d'experts spécialisés dédiés à l'environnement et au travail. Au terme de la délibération, le principe de la création d'un comité d'experts spécialisé « Caractérisation des dangers des substances et valeurs toxicologiques de référence » et d'un comité d'experts spécialisé « Evaluation des risques chimiques liés aux articles et produits de consommation », en remplacement du comité d'experts spécialisé « Evaluation des risques liés aux substances chimiques », a été approuvé,
- la note de cadrage du projet « Facteurs d'exposition »,
- le texte du premier appel à projets de recherche spécifique Radiofréquences, et la composition du comité de sélection.

Le conseil scientifique a été informé :

- sur la politique de l'Anses en matière de formation par la recherche,
- de la publication de la charte de l'expertise sanitaire.

Le conseil scientifique a confirmé des rapporteurs du conseil scientifique pour l'évaluation des candidatures au comité d'experts spécialisé « Médicament vétérinaire ».

Le conseil scientifique a entendu le rapport de l'action conjointe européenne Nanogenotox et la présentation de travaux de l'agence :

- sur l'émergence dans le RNV3P,
- sur les expositions au plomb,
- dans le cadre du plan national de réduction des risques d'antibiorésistance en médecine vétérinaire (EcoAntibio).

16 SEPTEMBRE 2013

Le conseil scientifique a été consulté sur les orientations de travail 2014 de l'Anses :

- en alimentation,
- en santé environnementale,
- en santé au travail,
- en santé animale (médicament vétérinaire compris), bien-être des animaux et alimentation animale,
- en santé et protection des végétaux.

Chacun des membres du conseil scientifique avait été invité à lire attentivement les orientations de travail correspondant à ses domaines de compétence.

Le conseil scientifique a désigné des rapporteurs du conseil scientifique pour l'évaluation des candidatures aux CES dédiés à l'environnement et au travail :

- CES « Eaux » (EAUX),
- CES « Caractérisation des dangers des substances et valeurs toxicologiques de référence » (SUBSTANCES),
- CES « Evaluation des risques chimiques liés aux articles et produits de consommation » (CONSO),
- CES « Evaluation des risques liés aux agents physiques, aux nouvelles technologies et aux grands aménagements » (AP),

- CES « Evaluation des risques liés aux milieux aériens » (AIR),
- CES « Expertise en vue de la fixation de valeurs limites d'exposition à des agents chimiques en milieu professionnel » (VLEP).

Le conseil scientifique a été informé sur le rapport de la Cour des comptes sur la gestion 2010-2013 de l'Anses.

Le conseil scientifique a entendu la présentation :

- des partenariats et réseaux scientifiques des laboratoires de l'Anses au niveau national,
- du comité d'éthique (« ComEth ») Anses/ENVA/UPEC et de l'éthique en expérimentation animale mise en place à l'Anses.

18 NOVEMBRE 2013 (2^e mandat)

Le conseil scientifique a tenu la première réunion de son deuxième mandat le 18 novembre 2013.

Lors de cette séance, le conseil scientifique :

- a émis un avis favorable à la nomination à la présidence du conseil scientifique de M. le professeur Paul Frimat, professeur de médecine du travail à l'université Lille-II ;
- après avoir adopté à l'unanimité la création d'un 2^e poste de vice-président, a élu à ces fonctions :
 - Mme la professeure Isabelle Momas, directrice du département santé publique et biostatistique à la faculté des sciences pharmaceutiques et biologiques de l'université Paris-Descartes,
 - M. Pierre Kerkhofs, directeur général du Centre d'études et de recherches vétérinaires et agrochimiques (CODA-CERVA) ;
- a préfiguré son « collège scientifique », chargé d'examiner, entre les séances du conseil scientifique, dans le cadre de conférences téléphoniques, les projets à porter au conseil scientifique et les questions urgentes ;
- a envisagé l'évolution du fonctionnement du conseil scientifique pour faire face à l'importance des nouveaux enjeux, de nature à justifier la mise en place d'une commission scientifique des laboratoires et des réunions restreintes thématiques du conseil scientifique ;
- a désigné M. Noël Tordo pour représenter le président du conseil scientifique de l'Anses auprès du conseil scientifique de l'Institut de veille sanitaire ;
- a approuvé, après amendements, le compte rendu de la séance du 16 septembre 2013 du conseil scientifique ;
- a été consulté sur le programme de travail de l'Anses pour 2014 et a émis un avis favorable à ce programme ;
- a été consulté sur la composition du comité d'experts spécialisé (CES) Médicament vétérinaire, a émis un avis favorable à cette composition et a été informé du projet de placer auprès du CES un groupe de travail permanent pour conserver l'expérience du terrain des vétérinaires praticiens dont profitait l'ancienne commission nationale des médicaments vétérinaires ;
- a été consulté sur la composition des CES dédiés à l'environnement et au travail :
 - CES « Eaux » (« EAUX »),
 - CES « Caractérisation des dangers des substances et valeurs toxicologiques de référence » (« SUBSTANCES »),
 - CES « Evaluation des risques chimiques liés aux articles et produits de consommation » (« CONSO »),
 - CES « Evaluation des risques liés aux agents physiques, aux nouvelles technologies et aux grands aménagements » (« AP »),

- CES « Evaluation des risques liés aux milieux aériens » (« AIR »),
- CES « Expertise en vue de la fixation de valeurs limites d'exposition à des agents chimiques en milieu professionnel » (« VLEP »),

et a émis un avis favorable à leur composition ;

- a été informé des personnalités sélectionnées pour le groupe de travail Méthodologie de l'expertise créé auprès du conseil scientifique ;

- a été informé sur la réunion des présidents de CES (19 novembre 2013) et sur la prochaine rencontre des experts de l'Anses (11 février 2014) ;

- après une présentation du programme national de recherche Environnement-Santé-Travail (PNREST) et une information sur les résultats des appels à projets de recherche (APR) 2013, a été consulté et a émis un avis favorable :

- sur le texte de l'APR 2014 « généraliste »,

- sur le texte de l'APR spécifique « Radiofréquences »,

et a confié au collège scientifique le soin de finaliser, en janvier 2014, l'avis sur la composition du comité scientifique du programme de recherche (CSPR) ;

- a été informé sur les dispositions du projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, relatives au transfert à l'Anses des décisions d'autorisation de mise sur le marché des produits phytosanitaires et à la mise en place d'un dispositif de phyto-pharmacovigilance.

Après discussion sur la remise en cause de la séparation entre évaluation et gestion des risques, le conseil scientifique s'est proposé d'établir une note de recommandations en réponse aux questions de l'Anses lors d'une séance spécifique fixée au mardi 21 janvier 2014 à 14 h.

Le calendrier 2014 des séances ordinaires du conseil scientifique a été mis à jour comme suit : mardi 18 mars, mardi 24 juin, mardi 23 septembre et mardi 18 novembre, de 9 h 30 à 17 h.

Ce décalage du lundi au mardi permettra d'organiser, le lundi après-midi qui précède :

- ponctuellement, une présentation détaillée des missions du conseil scientifique aux nouveaux membres du conseil,
- selon une fréquence à définir, une réunion de la commission scientifique des laboratoires et d'éventuelles réunions restreintes thématiques du conseil scientifique.